



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du MERCREDI 10 AVRIL 2019

N°2019-24

L'an deux mille dix neuf et le mercredi 10 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 5/04/2019

Date d’Affichage : 5/04/2019

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIERE, Mme Nathalie FILLATRE, M. Alexandre FRESNEAU, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Loïc CHATILLON, M. Francis CHEDOZEAU,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Stéphanie PENOT donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO,
Mme Christelle PREVOST donne pouvoir à Mme Nathalie VILLAUME,
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à Alain BESNAULT,
M. Thierry ANDRAULT donne pouvoir à Mme Nathalie FILLATRE,

SECRÉTAIRE : Mme Florence GUILLEMOTO,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 4 pouvoirs

Objet de la délibération : 2019-24 : remplace la délibération n°2019-18 demande de subvention

Monsieur le Maire explique que la délibération 2019-18 du 18 mars concernant la demande de subvention comporte une erreur matérielle. En effet, le montant des travaux est indiqué en Toutes Taxes alors qu'il devrait être en Hors Taxe.

Monsieur le Maire propose de la remplacer par la délibération n° 2019-24 qui sera votée pendant cette séance.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de remplacer la délibération 2019-18 par la délibération 2019-24.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 11 avril 2019

Le Maire,

Géry WIBAUX



AR PREFECTURE

086-218601862-20190411-D2019_24-DE
Regu le 11/04/2019